

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 30 août 2021 à 19 h au 821 rue Principale.

Sont présents : Clémence Nadeau et Sylvie Gingras, conseillères, ainsi que Jean-Claude Gagnon et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

L'avis de convocation a été transmis au conseiller absent Pierre-Alexandre Simoneau.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. RIRL - travaux complétés (chemin Gosford)
2. RIRL - travaux complétés (Côte de l'Église)
3. Période de question
4. Levée de la séance

2021-08-232 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-08-233 RIRL - travaux complétés (chemin Gosford)

Attendu que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales »;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand confirme que le mandat est complété pour les travaux prévus à la demande de subvention du RIRL-2016-372B - chemin Gosford. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2021-08-234 RIRL - travaux complétés (Côte de l'Église)

Attendu que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme « Réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales »;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand confirme que le mandat est complété pour les travaux prévus à la demande de subvention du RIRL-2018-901 - Côte de l'Église. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question

2021-08-235

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 03. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorier

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.